



RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

PETITION NO.: 421-01169

BY: Ms. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE: FEBRUARY 23, 2017

PRINT NAME OF SIGNATORY: JOËL LIGHTBOUND

Response by the Minister of Health


SIGNATURE
Minister or Parliamentary Secretary

SUBJECT

Pesticides

ORIGINAL TEXT

REPLY

The Government is committed to the health and safety of Canadians, their environment and their food supply. Health Canada's Pest Management Regulatory Agency (PMRA) will continue diligently ensuring that only pest control products meeting our stringent health and environmental standards will be approved for use in Canada. Pesticides are regulated under the *Pest Control Products Act*, which is administered by Health Canada, to protect Canadians and their environment from risks associated with the use of pesticides.

Health Canada makes decisions on pesticide risks based on science and applies strict standards to protect the health of Canadians and their environment. Over 200 types of scientific studies must be submitted before a pesticide is approved.

The PMRA has worked with stakeholders to develop measures to reduce risk to pollinators from exposure to dust generated during planting of insecticide-treated seed. These measures were developed in collaboration with the provinces, pesticide industry, international regulatory authorities, growers, beekeepers, and equipment manufacturers.

The PMRA implemented the following measures for the 2014 planting season for corn and soybean production:

- mandatory use of a new dust-reducing seed flow lubricant;

- adherence to identified safer seed planting practices; and
- enhanced warning statements on pesticide and seed package labels.

Since these measures have been put in place, the number of incidents has declined substantially. Monitoring continues and additional measures will be implemented if necessary.

To address concerns regarding long term effects on pollinators, Health Canada is conducting a pollinator focused re-evaluation of the neonicotinoid insecticides in collaboration with the US Environmental Protection Agency and the California Department of Pesticide Regulation. A recently published preliminary risk assessment for imidacloprid, available at http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/_rev2016-05/index-eng.php, indicates that pollinators are not expected to be at risk when labelled mitigation measures are followed. However, more work is needed in this area.

In addition to the pollinator focused re-evaluations, Health Canada has also completed a full re-evaluation (excluding pollinators) of the neonicotinoid imidacloprid (http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/_prvd2016-20/prvd2016-20-eng.php). The environmental assessment showed that, in aquatic environments in Canada, imidacloprid is being measured at levels that are harmful to aquatic insects. These insects are an important part of the ecosystem, including as a food source for fish, birds and other animals. As a result, for the protection of the environment, Health Canada is consulting on a proposal to phase-out all the agricultural and a majority of other outdoor uses of imidacloprid over three to five years.

The proposed re-evaluation decision is open for public consultation until March 23, 2017. Once Health Canada considers the comments and any information that is received during the public consultation period, it will publish a final decision.

Health Canada has also initiated Special Reviews for two other neonicotinoids (clothianidin and thiamethoxam). These reviews will assess potential risk to aquatic invertebrates exposed to these neonicotinoids.

Health Canada's PMRA is an active participant in Agriculture and Agri-food Canada's Bee Health Forum in which stakeholders (including grower and beekeeping groups, the seed trade, pesticide and equipment industry associations, and federal and provincial governments) are working together to find comprehensive solutions that will improve pollinator health in Canada. This initiative looks broadly at all aspects of pollinator health, including agricultural pesticide use practices, with the goal of promoting pollinator health and positive interactions between the agricultural and beekeeping industries.

In addition, both federal and provincial governments have made investments in research to better understand and to maintain healthy bee populations, including funding for research geared towards optimizing the profitability of honeybee colonies and maintaining healthy bee populations, and for a four-year national surveillance project to document the health profile of honeybee colonies in Canada. The Beekeepers Commission of Alberta will undertake the project and will work closely with colleagues in other provinces as the project progresses. The aim of the project is to record the nature, extent and prevalence of diseases, pest organisms and chemical residues in Canadian honey bee colonies. To date, surveillance of this nature has only been done at the regional level; the sector is seeking to expand co-ordination and identify issues that present challenges to bee health across the country.

Health Canada will continue to closely monitor scientific information and other developments related to potential impacts of pest control products on pollinators, not only in Canada and the U.S., but also in Europe, and will take action as needed to further protect pollinators.



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-01169**

DE : **MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE : **LE 23 FEVRIER 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **JOËL LIGHTBOUND**

Réponse de la ministre de la Santé

SIGNATURE
Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Pesticides

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement s'est engagé à protéger la santé et la sécurité des Canadiens et Canadiennes, leur environnement et leur approvisionnement alimentaire. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada continuera à faire preuve de diligence afin de s'assurer que seuls les produits antiparasitaires qui répondent à ses normes sanitaires et environnementales les plus strictes soient approuvés pour utilisation au Canada. Les pesticides sont réglementés en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, qui est administrée par Santé Canada afin de protéger les Canadiens et Canadiennes et leur environnement contre les risques associés à l'utilisation des pesticides.

Santé Canada rend des décisions à l'égard des risques liés aux pesticides en se fondant sur la science et en appliquant des normes strictes afin de protéger la santé des Canadiens et Canadiennes et leur environnement. Plus de 200 types d'études scientifiques doivent être présentées avant de pouvoir autoriser la mise en marché d'un pesticide.

L'ARLA a travaillé avec des intervenants à la mise au point de mesures de réduction des risques pour les insectes pollinisateurs afin de les protéger de l'exposition à la poussière libérée durant la plantation de semences traitées aux insecticides. Ces mesures ont été créées en collaboration avec les provinces, l'industrie des pesticides, des organismes de réglementation d'autres pays, des producteurs agricoles, des apiculteurs et des fabricants d'équipement.

L'ARLA a mis en place les mesures suivantes pour la saison des semis de maïs et de soja en 2014 :

- utilisation obligatoire d'un nouveau lubrifiant favorisant l'écoulement des semences à faible émission de poussière;
- adoption de pratiques plus sécuritaires et reconnues en matière d'ensemencement;
- mises en garde révisées sur les étiquettes de pesticides et les emballages de semences.

Depuis l'adoption de ces mesures, le nombre d'incidents a considérablement diminué. La surveillance se poursuit et s'il le faut, d'autres mesures seront appliquées.

Afin de réagir aux préoccupations soulevées par les effets à long terme chez les insectes pollinisateurs, Santé Canada a entrepris une réévaluation distincte des insecticides de la classe des néonicotinoïdes en collaboration avec la United States Environmental Protection Agency et le California Department of Pesticide Regulation. Une récente évaluation préliminaire des risques publiée au sujet de l'imidaclopride, disponible au http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/_rev2016-05/index-frag.php, révèle que les pollinisateurs ne seraient pas en danger lorsque les mesures d'atténuation inscrites sur les étiquettes des produits sont suivies. Il reste néanmoins du travail à faire dans ce domaine.

Outre les réévaluations portant spécifiquement sur les pollinisateurs, Santé Canada a réalisé une réévaluation complète (qui exclut les pollinisateurs) de l'imidaclopride, un néonicotinoïde (http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/_prvd2016-20/prvd2016-20-fra.php). L'évaluation environnementale indique que, dans les milieux aquatiques canadiens, l'imidaclopride a été mesurée en des concentrations qui sont néfastes pour les insectes aquatiques. Ces insectes représentent une part importante de l'écosystème, notamment en tant que source d'aliments pour les poissons, les oiseaux et d'autres animaux. Par conséquent, pour protéger l'environnement, Santé Canada mène une consultation sur le projet d'abandon graduel de toutes les utilisations agricoles et de la plupart des utilisations à l'extérieur de l'imidaclopride, et ce, sur une période de trois à cinq ans.

Le grand public peut formuler des commentaires au sujet du Projet de décision de réévaluation jusqu'au 23 mars 2017. Après avoir examiné les commentaires et les autres renseignements reçus pendant la période de consultation publique, Santé Canada publiera une décision définitive.

Santé Canada a également entrepris l'examen spécial de deux autres néonicotinoïdes (la clothianidine et le thiaméthoxame). Ces examens évalueront le risque potentiel pour les invertébrés aquatiques exposés à ces néonicotinoïdes.

L'ARLA de Santé Canada participe activement au Forum sur la santé des abeilles créé par Agriculture et Agroalimentaire Canada, auquel collaborent les intervenants (notamment, les groupes d'agriculteurs et d'apiculteurs, le milieu du commerce des semences, les associations de l'industrie des pesticides et des fabricants d'équipement, les gouvernements fédéral et provinciaux) afin de trouver des solutions complètes qui amélioreront la santé des insectes pollinisateurs au Canada. Cette initiative aborde, dans une large perspective, l'ensemble des aspects de la santé des pollinisateurs, dont les pratiques d'utilisation des pesticides agricoles, pour favoriser la santé des pollinisateurs et des échanges fructueux entre les secteurs de l'agriculture et de l'apiculture.

De plus, tant le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux ont investi dans la recherche afin de mieux comprendre les populations d'abeilles et de maintenir leur santé. Par exemple, le gouvernement fédéral a annoncé le financement d'une recherche visant l'optimisation de la profitabilité des colonies d'abeilles domestiques et le maintien de la santé des populations d'abeilles, ainsi qu'un projet de surveillance nationale de quatre ans afin de documenter le

profil de santé des colonies d'abeilles domestiques au Canada. La « Beekeepers Commission of Alberta » commencera le projet et travaillera étroitement avec les collègues des autres provinces au fur et à mesure de son déroulement. Le but du projet est de répertorier la nature, l'étendue et la prédominance des maladies, des organismes nuisibles et des résidus de produits chimiques dans les colonies d'abeilles domestiques au Canada. Jusqu'à ce jour, ce type de surveillance n'avait lieu qu'au niveau régional; le secteur cherche à étendre la coordination et à cerner les enjeux qui causent des problèmes de santé aux abeilles d'un bout à l'autre du pays.

Santé Canada continuera de surveiller étroitement les renseignements scientifiques et autres développements concernant les effets possibles des produits antiparasitaires sur les insectes pollinisateurs, et ce, au Canada, aux États-Unis et en Europe, et prendra des mesures au besoin afin de protéger davantage les insectes pollinisateurs.